

# Devenez propriétaire à Puteaux !

6 appartements disponibles à la vente

Résidence Louis Pouey, 20 jardins Boieldieu

## Qui est concerné ?

Conformément à l'article L443-11 et -12 du Code de la construction, cette offre s'adresse :

- En priorité aux locataires HLM,
- Aux agents publics,
- Aux personnes avec un lien avec la commune.

## Quels avantages ?

- Acquisition facilitée,
- Prix attractifs,
- Garantie de rachat pendant 10 ans.

## Quelles restrictions ?

- Logements réservés à l'usage de résidence principale,
- Pas de revente avant 5 ans.

## Comment procéder ?

### Étape 1 :

Envoi du dossier complet, par courrier recommandé à :

OPH Rives de Seine Habitat  
7 rue Chantecoq  
92800 Puteaux

ou par mail à :

[ventes.logt@rives-de-seine-habitat.fr](mailto:ventes.logt@rives-de-seine-habitat.fr)

Clôture des candidatures :

**Lundi 30 juin 2025 à 17h30**

### Étape 2 :

Entretien avec les candidats afin de vérifier leur capacité à faire face à l'emprunt et à respecter les plafonds de ressources PLI, majorés de 11%.

### Étape 3 :

Selection des dossiers recevables par ordre de priorité et par date d'arrivée.



Inscrivez-vous aux journées de visite les 24 mai et 14 juin prochains de 9h30 à 12h30

Plus d'informations :  
[ventes.logt@rives-de-seine-habitat.fr](mailto:ventes.logt@rives-de-seine-habitat.fr)  
[www.rives-de-seine-habitat.fr](http://www.rives-de-seine-habitat.fr)

<b>F1</b> 42,5m <sup>2</sup> 5 <sup>ème</sup> étage 229 000 €	<b>F4</b> 80,1m <sup>2</sup> 5 <sup>ème</sup> étage 417 000 €	<b>F3</b> 69,3m <sup>2</sup> 7 <sup>ème</sup> étage 333 000 €
<b>F4</b> 75,1m <sup>2</sup> 8 <sup>ème</sup> étage 398 000 €	<b>F3</b> 65,9m <sup>2</sup> 12 <sup>ème</sup> étage 369 000 €	<b>F3</b> 65,9m <sup>2</sup> 14 <sup>ème</sup> étage 372 000 €

## Logement de type F1

(Appartement 53 – 5<sup>ème</sup> – lot 26)

Surface 42,5m<sup>2</sup> Charges annuelles (estimation) : 1 554,72 € Taxe foncière (estimation) : 479,95€

Frais de règlement de copropriété : 78,12 €

Classe énergie : D

Prix : 229 000 €



## Logement de type F4

(Appartement 55 – 5<sup>ème</sup> – lot 28)

Surface 80,1 m<sup>2</sup> Charges annuelles (estimation) : 2 884,64 € Taxe foncière (estimation) : 875 €

Frais de règlement de copropriété : 142,4 €

Classe énergie : C

Prix : 417 000 €



## Logement de type F3

(Appartement 76 – 7<sup>ème</sup> – lot 41)

Surface 69,3 m<sup>2</sup> Charges annuelles (estimation) : 2 534,20 € Taxe foncière (estimation) : 774 €

Frais de règlement de copropriété : 126 €

Classe énergie : C

Prix : 333 000 €



## Logement de type F4

(Appartement 82 – 8<sup>ème</sup> – lot 43)

Surface 75,1 m<sup>2</sup>

Charges annuelles (estimation) : 2 870,92 €

Taxe foncière (estimation) : 906 €

Frais de règlement de copropriété : 147,42 €

Classe énergie : D

**Prix : 398 000 €**



## Logement de type F3

(Appartement 121 – 12<sup>ème</sup> – lot 66)

Surface 65,9 m<sup>2</sup>

Charges annuelles (estimation) : 2 514,48 €

Taxe foncière (estimation) : 782 €

Frais de règlement de copropriété : 127,26 €

Classe énergie : D

**Prix : 369 000 €**



## Logement de type F3

(Appartement 141 – 14<sup>ème</sup> – lot 78)

Surface 65,9 m<sup>2</sup>

Charges annuelles (estimation) : 2 547,72 €

Taxe foncière (estimation) : 797 €

Frais de règlement de copropriété : 129,78 €

Classe énergie : D

**Prix : 372 000 €**



## Réduction des consommations et amélioration du confort : Une réhabilitation thermique en cours

Après la rénovation de la chaufferie en 2017, l'assemblée générale de la résidence Louis Pouey a voté fin 2023 en faveur d'une réhabilitation thermique du bâtiment.

Cet investissement de plus de 2,7 M€ est pris en charge par les propriétaires au moment du vote. C'est l'OPH Rives de Seine Habitat qui a voté ces travaux.

Les nouveaux propriétaires n'auront pas à supporter ce coût et bénéficieront d'un bâtiment aux performances énergétiques améliorées.

Les travaux portent sur :

- l'installation d'une **isolation thermique** par l'extérieur et la pose d'un revêtement en **Alucobond**
- le remplacement des menuiseries existantes par des **menuiseries en aluminium**
- le remplacement des **volets roulants**
- la mise en place d'une **ventilation mécanique contrôlée** (VMC)
- un **rééquilibrage des réseaux** et le remplacement des vannes sur le réseau de chauffage
- le **désembouage** complet du réseau de chauffage

